

Session Plénière du 22 Février 2024

RAPPORT N°24.01.02 Missions d'animation et de concertation en matière de gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport fait le constat de la multiplicité des acteurs, des périmètres, des compétences sur un sujet complexe, dont tout le monde reconnaît l'importance sans forcément parvenir à un accord pour les orientations à définir et les actions à entreprendre.

Nous avons bien compris que votre demande auprès de l'Etat afin d'exercer la compétence pour les missions d'animation et de concertation en matière de gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques relève d'une volonté d'harmonisation des politiques et des actions sur le territoire régional.

Toutefois ce rapport interroge fortement le CESER pour qui la démarche ne semble pas aboutie, tout comme la finalité de cette nouvelle prise de compétence régionale.

Et l'amendement proposé par nos collègues du groupe CDRC nous semble loin de combler ces manques.

Sur le fond ce rapport traduit, une fois encore, les incohérences de la loi NOTRe.

Bien sûr nous comprenons bien la logique de cette demande, dans la mesure où la gestion de l'eau et des milieux aquatiques s'inscrit dans une politique d'aménagement du territoire déclinée par les différents schémas régionaux.

L'objectif 17 du SRADDET portait précisément sur le sujet, et déclinait pour la Région des objectifs basés les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de Loire-Bretagne et de Seine-Normandie.

Le SRADDET intègre également des objectifs en matière de prise en compte des risques liés à l'eau et notamment le risque inondations et s'articule également avec le Plan Loire IV 2014-2020.

Il en résultait 8 choix stratégiques qui ne sont pas clairement repris dans ce document, qui par ailleurs aborde de nombreuses problématiques, mais il s'agit le plus souvent de la simple énumération des actions de la Région dans ses différentes politiques.

En fait nous sommes plus que réservés sur les orientations que vous souhaitez imposer dans le cadre de cette nouvelle compétence sur plusieurs points.

Cela vient du fait que la position de la Région est largement influencée par une vision idéologique, radicale, et parfois un peu extrémiste, poussée en particulier par le groupe Ecologie et Solidarités.

Permettez-moi de dire un mot sur les prélèvements.

Sur la ressource en eau, il faut savoir de quoi on parle avoir en tête les chiffres et les ordres de grandeurs.

Si l'on se réfère aux documents présentés lors des assises de l'eau, notre Région reçoit chaque année 25,1 milliards de m³ d'eau sous forme de précipitations et 13,9 milliards de m³ par les cours d'eau, soit au total 39 milliards de m³.

En sortie nous avons 18,4 milliards de m³ par les cours d'eau et 15,3 milliards de m³ par l'évapotranspiration.

Le bilan net est de 5,3 milliards de m³, pour une consommation de 544 millions, soit 10,3%.

Nous sommes donc très loin d'une pénurie de ressource en eau.

Le problème c'est la saisonnalité. Mais la solution consiste à gérer, c'est-à-dire à stocker l'eau quand elle est excédentaire pour l'utiliser en période de sécheresse.

Mais cela vous souhaitez l'interdire en limitant la création des plans d'eau, c'est dit dans le SRADDET.

A titre d'illustration, la retenue de Sainte Soline, 628 000 m³, c'est 0,25 dix-millièmes des précipitations reçues dans notre Région !

L'agriculture se trouve une fois encore montrée du doigt, alors même que les prélèvements agricoles ont diminué ces dernières années.

Je me permettrai également une remarque, s'agissant de la nappe de Beauce. On observe, pour la Beauce centrale, que le minimum historique a été atteint en 1906, alors que l'irrigation n'y était pas pratiquée.

Du fait des mesures préventives et d'une gestion raisonnée, les prélèvements ont diminué après un maximum historique de 420 millions de m³ en 1990, moins de 150 millions de m³ en 2013. Ce sont les derniers chiffres disponibles sur le site du SAGE de la nappe de Beauce.

Alors de grâce, n'allez pas pénaliser davantage les agriculteurs, sinon vous allez favoriser les importations en provenance de pays comme l'Espagne où la situation des nappes est bien plus grave que dans notre Région.

Rappelons que les prélèvements industriels ont également diminué, sans que la Région y soit pour quelque chose.

La gestion de l'eau est une vieille histoire, de la Mésopotamie à l'Égypte en passant par la vallée de l'Indus, sans parler de l'œuvre des Romains, elle a permis non seulement le développement de l'agriculture mais elle est étroitement liée à la naissance des plus grandes civilisations dont nous sommes les héritiers.

Votre logique de décroissance représente la négation de plus de 8000 ans d'histoire et de progrès accomplis par l'humanité.

Il y aurait bien d'autres points à reprendre, mais il me faudrait bien plus de temps, dont je ne dispose pas contrairement au rapporteur.

En conclusion, tant que vous serez dans cet état d'esprit, il nous semble inopportun de vous confier la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Je vous remercie.